

Cca FRC 5784

DÉLIBÉRATION,

Prise par l'Assemblée des trois Ordres de la Ville de Nîmes, le 20 Juillet 1789.

L'Assemblée profondément affligée des désastres auxquels le depotisme aristocratique a livré volontairement le Royaume ; & n'osant s'abandonner à la joie qu'inspirent les promesses du Monarque, lorsqu'on voit encore le Trône environné des Conseillers perfides & cruels, qui ont causé les malheurs publics, tandis que les vrais amis de la Nation sont éloignés du Souverain dont ils faisaient la gloire, & du peuple dont ils assuraient le bonheur :

Déclare que tous les Citoyens doivent réunir leurs forces, pour repousser le despotisme ministériel qu'on n'a pas craint de développer par degrés, jusques dans le sein d'une Assemblée Nationale, essentiellement libre.

Déclare qu'elle adhère unanimement à toutes les délibérations prises par l'Assemblée Nationale, & notamment à celles des 17, 23 Juin & 13 Juillet ; comme renfermant les principes les plus chers aux cœurs de tous les Citoyens & les plus propres à cimenter l'union & la félicité des trois Ordres.

Et en conséquence, elle regarde comme infâmes & traitres à la Patrie, tous les agens du des-

potisme & les fauteurs de l'Aristocratie, tous les Généraux, Officiers & Soldats Étrangers & Nationaux, qui oseraient tourner contre les Français, des ames qu'ils n'ont reçues que pour la défense de l'État.

Elle ordonne à tous les Citoyens de Nîmes, qui sont dans l'Armée, de désobéir aux ordres atroces de verser le sang de leurs Concitoyens, s'ils pouvaient en recevoir de pareils; & elle enjoint, au nom de la Patrie, de respecter & de défendre tous les Français, comme leurs pères & leurs frères.

Déclare qu'il n'est aucun pouvoir dans l'État, qui, contredisant le vœu constant & unanime des Sénéchaussées, puisse déshonorer la Nation par une banqueroute, la rendre infidèle à ses engagemens, quand elle veut les remplir, & infâme aux yeux de l'Europe, quand elle se montre juste & loyale.

Déclare martyrs du Patriotisme, les Citoyens qui sont morts pour repousser les attentats des vrais ennemis de la Monarchie; & elle demande à l'Assemblée Nationale, qu'il soit par elle pourvu, au nom de la Nation, à l'entretien des familles de ces généreuses victimes.

Enfin, elle a arrêté que l'Adresse ci-après transcrite, & extrait de la présente délibération seront adressés, au nom des trois Ordres, à M. le Président de l'Assemblée Nationale.

Suit la teneur de l'adresse à l'Assemblée Nationale.



A Messieurs composant l'Assemblée Nationale.

PERES DE LA PATRIE,

Les trois Ordres de la Cité de Nîmes, vous adressent l'hommage de leur immortelle reconnoissance. Votre patriotisme a soutenu l'État sur le penchant de sa ruine; & grâces à votre intrépidité magnanime, l'Aristocratie est aux abois. Réunis d'opinion, de sentiment & d'intérêts, les trois Ordres vous déclarent solemnellement qu'ils adhèrent à toutes vos délibérations, qu'ils applaudissent à vos résolutions généreuses; qu'ils soutiendront vos principes & qu'ils défendront vos personnes. Dans ce jour, où les malheurs publics resserrent les nœuds qui unissent tous les Citoyens; la Noblesse & le Clergé renoncent volontairement aux distinctions même que les Communes respectent; ils veulent n'être que Français, & demandent à se confondre avec ce bon peuple dont le courage a sauvé le Trône. Enflâmés tous du même patriotisme, nous sommes prêts à sacrifier nos vies pour le maintien de vos décrets; nous voudrions sceller de notre sang les monumens de votre sagesse, & nous attendons avec confiance, nous exécutons avec respect les loix solemnelles, émanées d'un sein d'une Assemblée auguste & libre.

Maintenez votre ouvrage, entrépides Représentans du Peuple Français. Puissent, en recevant le châtiment qui leur est dû, les crimes qui ont étonné la Patrie éplorée, être pour l'avenir d'utiles & mémorables exemples! Nous dévouons à l'exécration publique & à votre justice, les coupables qui ont indignement abusé le Souverain, & les Agens forcenés du despo-

Y45

tisme aristocratique. A quelque rang qu'ils soient élevés, de quelque titre qu'ils soient revêtus, nous appelons la vengeance sur leurs têtes, au nom de la France opprimée, de l'humanité outragée, de la foi publique trahie, de toutes les libertés violées. Songez que tous les Citoyens s'arment pour repousser la tyrannie & défendre leurs droits, que l'élite de la Jeunesse Française accourt à vous environner & disputer aux braves Parisiens l'honneur de sauver la Patrie. Le moment est venu où les Peuples s'ensévéliront sous les ruines de la France, plutôt que de vivre dans la honte & dans l'oppression.

Et à l'instant, tous les Membres de l'Assemblée ont prêté le serment solemnel de maintenir à jamais les principes qu'ils viennent d'exposer & les résolutions qu'ils ont prises.

L'Assemblée a arrêté ensuite, qu'il sera adressé des extraits de la présente Délibération à la Ville de Paris, pour lui témoigner la reconnaissance publique, ainsi qu'aux Villes, Bourgs, & Communautés de la Province; qu'à cet effet elle sera imprimée, ayant nommé pour signer ces extraits, & faire ces expéditions, MM. les Consuls & MM. l'Abbé de Rochemore, l'Abbé Marmier, Clémenceau Curé; MM. de Génas, de la Baume, de Cabrieres; MM. Griolet père, Vidal, Meynier de Salinelles, Roustan, Jean André, Rabaut-Dupuis, & Chabrol, au nom des Électeurs des Communes de la Sénéchaussée, pris en cette Ville.

Et ont signé sans distinction de rang, ni de préséance, un grand nombre de Citoyens des trois Ordres.